

# PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

## Qui peut conclure un Pacs ?

---

Les futurs partenaires :

- peuvent être de même sexe ou de sexe différent
- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays)
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous certaines conditions)
- peuvent être Français ou étrangers (toutefois si le couple vit à l'étranger, le Pacs ne peut être conclu devant le consulat français que si l'un des partenaires au moins est Français)
- ne doivent pas être déjà pacés ou mariés
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

## A qui s'adresser ?

---

Le lieu d'enregistrement du Pacs **est la commune du lieu de la résidence des futurs partenaires.**

- le dossier complet doit être déposé en mairie ou envoyé par courrier
- le rendez-vous aux fins d'enregistrement du PACS sera fixé à réception de l'intégralité des pièces
- les deux futurs partenaires devront obligatoirement se présenter ensemble au rendez-vous, le PACS ne pouvant être enregistré que si cette condition est respectée.

**Le PACS est obligatoirement enregistré chez un Notaire** si la convention contient des dispositions particulières.

## Adresse utile

---

**SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL**  
**11 RUE DE LA MAISON BLANCHE**  
**44941 NANTES CEDEX 09**  
Tél. 08.26.08.06.04 fax : 02.51.77.36.99  
ou par courriel à cette adresse : [rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr)

## Pièces à fournir

---

La déclaration conjointe de PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune **non datée, non signée**

La convention de PACS **non datée, non signée**

### Pour une personne de nationalité française :

Pièce d'identité ou passeport **en cours de validité**

Acte de naissance datant de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)

### Pour une personne de nationalité étrangère :

Acte de naissance datant de moins de 6 mois accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire

Certificat datant de moins de 6 mois établi par le service consulaire ou par l'ambassade attestant que vous êtes : majeur, célibataire et capable juridiquement

Certificat de non-Pacs datant de moins de 3 mois que vous pouvez demander au service central d'état civil de Nantes

Si vous résidez en France depuis plus d'un an : attestation de non-inscription au Répertoire Civil afin de vérifier l'absence de tutelle ou de curatelle que vous pouvez demander au service central d'état civil de Nantes

### Cas particuliers :

Si vous êtes divorcé (e) : fournir également le livret de famille correspondant à l'ancienne union ou aux anciennes unions avec la mention du divorce, ou une copie de l'acte de mariage portant mention de divorce (*à demander à la mairie du lieu du mariage*)

Si vous êtes veuf (ve) : fournir le livret de famille portant la mention du décès ou l'acte de décès de l'ex-conjoint(e)

Si votre acte de naissance porte une mention de Répertoire Civil « RC » : produire soit la décision de placement, soit une copie de l'extrait du répertoire civil à demander au Tribunal Judiciaire de votre mairie de naissance si vous êtes né(e) en France

## Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter ce formulaire complété, ainsi que les pièces justificatives déjà évoquées.

**Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52176 avant de remplir ce formulaire.**

### Identité et filiation du premier partenaire :

#### Identité du premier partenaire :

Madame                       Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Vos date et lieu de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Votre (ou vos) nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ?                      Oui  Non

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### Filiation du premier partenaire :

Nom de famille (nom de naissance) du père : \_\_\_\_\_

Prénoms du père : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance du père : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Nom de famille (nom de naissance) de la mère : \_\_\_\_\_

Prénoms de la mère : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance de la mère : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### Identité et filiation du second partenaire :

#### Identité du second partenaire :

Madame  Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : \_\_\_\_\_

Vos prénoms : \_\_\_\_\_

Vos date et lieu de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Votre (ou vos) nationalité(s) : \_\_\_\_\_

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? Oui  Non

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

#### Filiation du second partenaire :

Nom de famille (nom de naissance) du père : \_\_\_\_\_

Prénoms du père : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance du père : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Nom de famille (nom de naissance) de la mère : \_\_\_\_\_

Prénoms de la mère : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance de la mère : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### **Les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune :**

Les futurs partenaires ne doivent pas être mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- Entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grand-parent et son petit-enfant...),
- Entre frères, entre sœurs, entre frère et sœur,
- Entre demi-frères, entre demi-sœurs, entre demi-frère et demi-sœur,
- Entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- Entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...).

Les futurs partenaires doivent également fixer un lieu de résidence commune.

#### **Nous attestons sur l'honneur :**

**qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (Pacs),**

**établir notre résidence commune à l'adresse suivante :**

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

### **Choix de la convention de Pacs des futurs partenaires :**

**Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires doivent utiliser soit la convention-type de Pacs (qui fait l'objet du formulaire cerfa n°15726 intitulé « Convention-type de Pacs »), soit une convention spécifique rédigée par leurs soins. Le choix des partenaires est le suivant :**

Nous choisissons d'utiliser la convention-type de Pacs et nous nous engageons à compléter le formulaire cerfa n°15726.

Nous choisissons d'utiliser une convention spécifique rédigée par nos soins, que nous présenterons devant l'officier de l'état civil (ou l'agent consulaire ou diplomatique) chargé d'enregistrer notre demande de Pacs. Dans ce cas, nous n'avons pas à compléter la convention-type de Pacs présente dans le formulaire cerfa n°15726.

## Signature des partenaires

Fait à : \_\_\_\_\_ Le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

***Ce formulaire est conservé par l'officier de l'état civil procédant à l'enregistrement du Pacs.***

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

**Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de Pacs :**

Date d'enregistrement de la déclaration de Pacs (au format JJ MM AAAA) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Numéro d'enregistrement de la déclaration de Pacs : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :



## Convention-type de pacte civil de solidarité (Pacs)

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative avant de remplir ce formulaire.

Veillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer conjointement cette convention de Pacs.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter :

- le formulaire Cerfa n°15725\*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- ce formulaire complété, si vous avez opté pour l'établissement d'une convention-type de Pacs dans le formulaire Cerfa n° 15725\*02 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative n°52176\*02).



## L'identité des partenaires

### Identité du premier partenaire

---

Madame  Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

### Identité du second partenaire

---

Madame  Monsieur

Votre nom (de famille) : \_\_\_\_\_

Votre/vos prénom(s) : \_\_\_\_\_

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA) : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Votre/vos nationalité(s) : \_\_\_\_\_

## L'organisation de la vie commune des futurs partenaires

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires ont opté pour l'établissement de la convention-type de Pacs suivante :

### Convention-type de Pacs

(à compléter si les futurs partenaires ont choisi de ne pas utiliser de convention spécifique rédigée par leurs soins)

#### Article liminaire

Entre nous, il est conclu un pacte civil de solidarité, conformément aux articles 515-1 à 515-7-1 du code civil. Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants.

#### Article 1- Aide matérielle

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques. L'aide matérielle sera :

- proportionnelle à nos facultés respectives.
- fixée à hauteur de \_\_\_\_\_ euros par an.

#### Article 2- Solidarité des partenaires

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la déclaration de Pacs, sauf option contraire).

#### Article 3- Régime des biens

Nous optons pour :

- le régime légal de la séparation des patrimoines.
- le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs.

#### Article 4- Formalités relatives à l'enregistrement du Pacs

Nous nous engageons à procéder à la déclaration conjointe de conclusion de Pacs devant :

- l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle nous fixons notre résidence commune, c'est-à-dire à la mairie de :  
\_\_\_\_\_

- l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située notre résidence commune, fixée à :  
\_\_\_\_\_

Le Pacs prend effet entre nous le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rendra le présent pacte opposable aux tiers.

**Signatures des partenaires**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

***La convention-type de Pacs doit être restituée aux partenaires et conservée par ces derniers. L'officier de l'état civil n'en garde pas de copie.***

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

**Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de PACS**

Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le (au format JJ MM AAAA): |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à \_\_\_\_\_

Sous le numéro : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :